

Campagne de Recrutement des Enseignants-Chercheurs Rentrée 2025

Identification de l'emploi

N° de l'emploi : 0609 Nature de l'emploi : MCF Section CNU : 71^e	Composante : IUT de Tours Equipes de recherche : PRIM
--	--

Situation de l'emploi

V : vacant Date de la vacance : 02 décembre 2023 Date de la prise de fonction : 1^{er} septembre 2025	Article de référence : 26-1-1° <i>(Articles 46 et 26 du décret N°84-431 du 6 juin 1984 modifié)</i>
--	---

Profil général

Circulation de l'information dans les organisations

MOTS-CLES (10 maxi dans liste jointe) :

Communication des organisations, intelligence collective, pratiques collaboratives, IA, information.

Descriptif en anglais : /

Profil enseignement

Filières de formation concernées :

La personne recrutée assurera des enseignements dans les deux parcours du BUT Information-Communication (Communication des organisations et Information numérique dans les organisations), mais aussi au sein du master de Journalisme.

La personne recrutée prendra en charge les enseignements suivants :

- communication des organisations (communications interne) ;
- gestion de projet ;
- intelligence collective ;
- pratiques collaboratives et animation de communautés internes (mise en place et animation des RSO - réseaux sociaux dans les organisations).

La personne retenue devra aussi se consacrer à des tâches administratives et pédagogiques (encadrement de projets tutorés, de rapports ou mémoires, de situations d'apprentissage et d'évaluation, suivi des stages, etc.). La responsabilité d'une année de parcours Information numérique est à envisager.

Contact enseignement

Département d'enseignement : Information-Communication

Lieu(x) d'exercice : IUT de Tours – 29 rue du Pont Volant – 37000 TOURS

Equipe pédagogique :

Nom directeur département : Paula MARTINEZ

Tel directeur dépt. : 02.47.36.75.56.

Courriel directeur dépt. : pmartinez@univ-tours.fr

Page internet : <https://iut.univ-tours.fr/decouvrir-liut/services-et-departements/information-communication>

Profil recherche :

Recherche

La recherche de la candidate ou du candidat, menée en sciences de l'information et de la communication, s'intégrera au sein de l'unité de recherche PRIM (UR 7503), Pratiques et ressources de l'information et des médiations, de l'Université de Tours, de préférence au sein du thème 1, « Fabriques culturelles et communication ». La recherche, menée notamment sur le numérique, portera plutôt sur les enjeux liés à la circulation de l'information en organisation (parmi lesquelles figurent les médias), par les réseaux sociaux internes, ou par d'autres services et applications numériques – soit l'étude des pratiques et ressources informationnelles en organisation. Une recherche portant sur le partage de connaissances et d'information dans la perspective de la constitution d'une « intelligence collective » et de la mise en commun informationnelle serait pertinente dans ce contexte. La question du rapport au changement organisationnel sous l'angle des dispositifs numériques pourrait également être étudiée, ainsi que la transformation éventuelle d'une culture de l'organisation par ces dispositifs. Des travaux ou une réflexion menée sur l'intelligence artificielle, son incidence sur les métiers de l'information et son usage en organisation seraient un plus.

L'équipe Prim est rattachée à la MSH Val de Loire (USR 3501). Elle dispose d'un espace de travail à l'IUT de Tours (site Jean-Luthier).

Laboratoire(s) d'accueil : PRIM, Pratiques et ressources de l'information et des médiations, UR7503, Université de Tours.

Contact recherche

Lieu(x) d'exercice : PRIM, Pratiques et ressources de l'information et des médiations - IUT de Tours, site Jean Luthier

Nom directeur labo : David DOUYÈRE

Tel directeur labo : 06 61 53 32 94

Courriel directeur labo : david.douyere@univ-tours.fr

Page internet : <https://prim.univ-tours.fr/>

Descriptif labo et/ou projet :

Les travaux menés au sein de l'unité de recherche Prim, le laboratoire en sciences de l'information et de la communication de l'université de Tours, sont structurés en deux thèmes : « Fabriques culturelles et communication » (thème 1) et « Enjeux médiatiques » (thème 2). Le premier thème concentre des travaux portant particulièrement sur le numérique (dans la société, pour un groupe social ou une organisation), sur le religieux et sur le patrimoine, dans une perspective communicationnelle, le second des recherches portant sur la vérification de l'information, l'éducation aux médias, et les mutations numériques des organisations médiatiques. Il s'agit globalement pour Prim de mettre au jour les dynamiques communicationnelles et informationnelles dans les champs étudiés et d'y rendre lisibles les enjeux de pouvoir et d'expression, dans l'espace social, et leur évolution – d'en décrire et penser les formes, aussi. Caractériser les enjeux des significations numériques permet de saisir diverses modalités de l'emprise informationnelle et communicationnelle sur le social, dans et par une organisation, sous diverses formes. <https://prim.hypotheses.org>.

Laboratoire(s) d'accueil :

Type (UMR, EA, JE, ERT)	N°	Nombre de chercheurs (le cas échéant)	Nombre d'enseignants-chercheurs (titulaires permanents)
PRIM : UR	7503		9

Modalités d'audition des candidats (Article 9-2 du décret du 6 juin 1984 modifié)

Mise en situation professionnelle : ☐ OUI ☒ NON

Les maîtres de conférences nouvellement nommés (à l'exception de ceux recrutés par voie de mutation) bénéficient d'une décharge de service d'enseignement de 32 h ETD pendant leur année de stage, puis à leur demande de 32 h ETD au cours des 5 années suivant leur titularisation.

Des formations pédagogiques seront proposées par l'université pendant ces heures de décharge. Les enseignants-chercheurs qui bénéficient de cette décharge ne peuvent pas être rémunérés pour des enseignements complémentaires.

Le poste sur lequel vous candidatez est susceptible d'être situé dans une Zone à Régime Restrictif (ZRR) au sens de l'article R413-5-1 du code pénal. Si tel est le cas, votre nomination et/ou votre affectation ne pourra intervenir qu'après autorisation d'accès délivrée par le chef d'établissement, conformément aux dispositions de l'article 20-4 du décret 84-431 du 6 juin 1984.

Ce poste, comme tous les postes de notre université, est ouvert aux candidats en situation de handicap.